Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl

Fédération des CPAS

Nos réf.: circcpas2014-01 2014-01 TEC
Votre correspondant : Christophe ERNOTTE
081 24 06 50
ern@uvcw.be
Annexe: 1

Aux CPAS de la Région wallonne

circulaire

TEC - réductions pour les CPAS

Namur, le 14 janvier 2014

Madame, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur le Directeur général,

Les CPAS sont amenés à prendre en charge des cartes de transport pour leurs usagers. Pour les cartes à zones accessibles à tous les utilisateurs, les CPAS doivent passer leur commande auprès du siège central de la SRWT.

Comme nous l'annoncions dans notre Newsletter de novembre 2013, nous avons rencontré en mars 2013 la direction de la SWRT afin d'envisager ensemble la possibilité d'une réduction pour les CPAS.

Cela peut maintenant se faire grâce à une mutualisation (via une convention signée entre la Fédération des CPAS et la SRWT) qui permet d'assurer une réduction à tous les CPAS, peu importe le volume d'achat individuel annuel ; pour autant qu'un volume global annuel de 1 000 cartes soit atteint.

Concrètement, vous recevez directement une réduction de 10 % sur votre commande de cartes zonales par achat minimum de 50 cartes. Cette convention avec la SRWT est maintenant signée, elle est donc pleinement en vigueur.

Vous trouverez toutes les informations pratiques dans cette convention ci-annexée. Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.

Claude Emonts,
Président